

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2020-035

Eure Normandie Numérique

Réunion du 30 novembre 2020

**Objet : Modalités de réunion du Comité syndical du
30 novembre 2020 en visioconférence.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Le Comité syndical, réuni le 30 novembre 2020 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du comité syndical du 30 novembre 2020 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Comité Syndical du 30 novembre 2020.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 30 novembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché



The image shows a handwritten signature in black ink that starts with a large loop and extends across the page. Below the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AVANCE' around the perimeter and 'LE 30 NOVEMBRE 2020' in the center.